
Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 9

Votants: 11

Séance du 28 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 28 octobre 2024, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Claude LANDRIER, Jocelyne KAPLON, Josiane MAGNE, Richard MOREAU, Franck MONOT, Valerie TEDESCO, David LE QUERE, José FERREIRA VILACA, Helene MARECHAL

Représentés: Prescilla DUMONT par Franck MONOT, Anthony HUILLIER par Josiane MAGNE

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Jocelyne KAPLON

OJ1. Lecture et approbation du procès verbal du 04 septembre 2024

Aucune remarque n'étant formulée, le procès verbal du 04 septembre 2024 est adopté

OJ2. Travaux Enedis Tour de Pré Ruelle de la Poulotte - DE 2024 033

Le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise Enedis concernant le changement du poteau électrique situé 11 Ruelle de la Poulotte à Tour de Pré d'un montant de 6202.33 TTC.

Le changement de ce poteau est devenu nécessaire pour la réalisation des travaux sur la propriété de Monsieur Vioux et Madame Chavenay et permettant l'élargissement de la Ruelle de la Poulotte à Tour de Pré.

Le conseil municipal étudie le devis d'Enedis et l'accepte ainsi défini.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

OJ3. Convention de prise en charge travaux Enedis - DE 2024 034

Le maire retrace l'ensemble des courriers adressés entre la municipalité, Monsieur Vioux et Madame Chavenay concernant leur projet d'aménagement des extérieurs de leur maison sise 11 Ruelle de la Poulotte et nécessitant des travaux impactant la desserte électrique gérée par Enedis.

Le conseil municipal du 24 juin 2024 a adressé un courrier à Monsieur Vioux et à Madame Chavenay acceptant les modifications de travaux électriques dont le montant est estimé à 6202.33€ TTC à la condition que ceux-ci en prennent 50% à leur charge.

La municipalité a reçu un accord écrit de cet engagement le 31 juillet 2024.

Après acceptation du dossier d'urbanisme déposé par Monsieur Vioux et Madame Chavenay le maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu d'établir une convention de partenariat entre la commune, Monsieur Vioux et Madame Chavenay avant d'effectuer les travaux cités ci-dessus à hauteur de 50% prévu dans la lettre datée du 31 juillet 2024.

Après délibération, le conseil municipal autorise le maire à établir et à signer la convention de partenariat.

OJ4. Frais de scolarité Ecole d'Avallon 2023-2024 - DE 2024 035

La commune d'AVALLON a fixé le montant des participations pour l'année 2023-2024 pour l'école d'AVALLON comme suit :

- 1774.00€ par élève en école maternelle
- 546.00 par élève en école élémentaire
- 1 enfant de Provency fréquente l'école d'AVALLON en école élémentaire

soit un montant de 546.00€.

A l'unanimité le conseil municipal accepte la prise en charge de ces frais de scolarité.

OJ5. Frais de scolarité Ecole Sainte Chantal 2023-2024 - DE 2024 036

La commune d'AVALLON a fixé le montant des participations pour l'année 2023-2024 pour l'école de Sainte Chantal comme suit :

- 545.00€ par élève en école élémentaire

3 enfants fréquentent l'Ecole de Sainte Chantal à AVALLON :

3 élémentaires x 545.00€

soit un total de 1635.00€

A l'unanimité le conseil municipal accepte la prise en charge de ces frais de scolarité.

OJ6. DM complémentaire pour rééquilibrage des sections - DE 2024 037

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| FONCTIONNEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
|-------------------------|------------------------------------------|------------------|------------------|
| 023 (042) | Virement à la section d'investissement | -12000.00 | |
| 62874 | Remb. frais à la Caisse des Ecoles | 23000.00 | |
| 6558 | Autres contributions obligatoires | -23000.00 | |
| TOTAL : | | -12000.00 | 0.00 |
| INVESTISSEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
| 021 (040) | Virement de la section de fonctionnement | | -12000.00 |
| TOTAL : | | 0.00 | -12000.00 |
| TOTAL : | | -12000.00 | -12000.00 |

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

OJ7. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS) de 2023

Le Maire présente le rapport au conseil municipal. Aucune remarque n'est formulée.

OJ8. Informations et questions diverses

Point sur le repas de fin d'année et des cadeaux pour nos aînés.

Prévisions travaux 2025.

Travaux concernant le Vau de Bouche au pont à Genouilly face au lavoir.

Démission de la femme de ménage.

Fin de la séance 20h00

